Discours d'Alain Lambert, ministre délégué au Budget à la Réforme budgétaire
Lancement de la brochure sur les opérations immobilières des collectivités locales

- Bercy, le 3 avril 2003 -

Mesdames et messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous recevoir à Bercy ce soir, pour le lancement de la brochure destinée à faciliter les opérations immobilières des collectivités locales.

Cette soirée se situe à la rencontre d'univers auxquels m'unit un lien affectif.

- Celui du réseau du Trésor public, entité majeure du ministère, dont j'ai actuellement la responsabilité. Et je saluerai Jean Bassères, le directeur général de la Comptabilité publique.

- Celui du Notariat. Et j'ai joie d'accueillir ce soir le président du Conseil supérieur, mon ami, Armand Roth.

- Celui des collectivités locales, que je connais bien également puisque je suis 1er adjoint et élu local depuis 20 ans.

- Enfin celui de la Caisse des dépôts et consignations, avec laquelle j'ai noué une vieille relation amicale puisque j'ai siégé à la Commission de surveillance. Je saluerai Michel Gonnet, directeur général adjoint.

Je me réjouis que ces univers s'unissent et produisent ensemble une œuvre. Et pourquoi pas bientôt des œuvres qui offrent des services, et des responsabilités nouvelles.

Le Congrès des notaires de 2001, genèse du projet

Cette démarche est pour moi source de grande fierté. Elle est née lors du Congrès des notaires de mai 2001, consacré au « renouveau contractuel des collectivités locales ».

Les notaires ont souhaité oeuvrer à une plus grande sécurité juridique des élus locaux lorsqu'ils interviennent pour valoriser le patrimoine et dynamiser l'activité économique de leur territoire.

Les collectivités locales sont, en effet, confrontées à l'interférence, notamment en matière immobilière, entre les techniques juridiques de droit privé et les règles spécifiques tenant à la nature juridique du patrimoine et des deniers publics.

Mettre en perspective les techniques contractuelles du droit privé et public

Nous avons besoin de mettre en perspective les techniques contractuelles du droit privé avec les règles spécifiques du droit public, pour mieux articuler des domaines qui, en s'ignorant hélas trop souvent, rendent complexes les procédures pour le client final - en l'espèce, la collectivité locale - et freinent l'attractivité et le dynamisme de notre pays.

Aussi, pour la première fois, un groupe de travail réunissant des représentants du Notariat, de la Direction générale de la comptabilité publique, du Trésor public et de la Caisse des dépôts et consignations, a-t-il travaillé sans relâche plusieurs mois à apporter des solutions sûres et adaptées à des préoccupations concrètes.

Je veux exprimer mes remerciements aux membres de ce groupe pour la qualité de leur travail, qui fera date. Je remercie également la direction générale des collectivités locales ainsi que la direction

du Trésor, pour leur concours à cette démarche de terrain, à laquelle je tiens beaucoup.

Présentation de la brochure

Le remarquable résultat de ces travaux figure dans cette brochure, conçue en trois parties :

- un rappel des règles de la comptabilité publique d'abord, qui sera précieux pour les notaires pour se familiariser avec le cadre juridique spécifique de la gestion budgétaire, comptable et financière des collectivités locales ;

- des études pratiques portant sur les opérations de vente et d'acquisitions immobilières, avec la distinction entre opérations simples et complexes ;

- enfin, des lignes directrices sur les règles propres aux interventions économiques des collectivités, au regard du droit national et communautaire, et des pratiques courantes.

Editée à 25 000 exemplaires, la brochure doit être diffusée largement dès demain, auprès des notaires et des comptables du Trésor, mais aussi des collectivités locales, bénéficiaires ultimes de cette démarche de qualité. Elle sera également, dès demain, mise en ligne sur le portail « Minefi collectivités locales ».

Partenariat entre le Trésor public, les notaires et les collectivités locales

Cette dynamique, nous la devons au partenariat entre le Trésor public et ses deux clients privilégiés : *les notaires et les collectivités locales.*

S'agissant des notaires, ce partenariat se fonde sur une démarche active de prestation de service, engagée par la Caisse des dépôts et

le Trésor public, préposé de cette dernière. Depuis plus de deux ans, les sommes détenues par les notaires pour le compte de tiers, à quelque titre que ce soit, doivent être déposés à la Caisse des dépôts, par l'intermédiaire des comptables du Trésor, qui agissent comme préposés de la Caisse et tiennent les comptes concernés des offices notariaux.

Trois axes de progrès doivent renforcer les liens :

- l'actualisation et l'enrichissement dans les prochains mois du protocole d'accord signé en mai 2000 entre le Conseil supérieur du notariat, la Caisse des dépôts et la Direction générale de la comptabilité publique, pour un meilleur service au Notariat ;

- le développement de la procédure de virement, ardemment souhaité par les offices notariaux : la rigueur et la traçabilité des opérations financières doivent leur permettre d'obtenir le même niveau de sécurité en tout point de la transaction qu'ils authentifient. Je sais la Caisse des dépôts et consignations et la DGCP attachées à cet enjeu ;

- la mesure de la qualité du service rendu par ces deux prestataires à travers une enquête annuelle de satisfaction auprès d'un échantillon représentatif de 700 offices notariaux. La dernière enquête, effectuée fin 2002 et en cours de traitement, montre une plus grande satisfaction quant aux prestations. Elle permet également d'identifier les progrès nécessaires, comme l'information sur l'origine des virements ou la prestation de conseil financier.

Je me réjouis que cette démarche « qualité » engagée avec le Notariat serve de modèle aux engagements de la Caisse des dépôts et du Trésor public auprès d'autres professions réglementées, comme les administrateurs, les mandataires judiciaires et les huissiers.

S'agissant des collectivités locales, je souhaite un partenariat aussi fort avec le Trésor public. La démarche engagée avec les notaires doit nous inspirer à cet égard. J'en attends beaucoup.

A mes yeux, la réussite de la nouvelle étape de la décentralisation passe notamment par une mobilisation du Trésor public. Le cap peut être, là aussi, fixé selon trois axes.

En premier lieu, la simplification du cadre réglementaire de la gestion financière et comptable. Mon ambition est de supprimer le carcan qui pèse sur les collectivités locales.

Je citerai pour être concret :

- la suppression du contrôle du seuil des marchés par les comptables en octobre dernier,
- la publication ce jour, heureuse coïncidence, du décret actualisé relatif aux pièces justificatives de la dépense publique locale (les collectivités signeront alors seulement un bordereau de mandats au lieu des mandats et des factures, présentés à l'appui de ce bordereau),
- la modification prochaine du code des marchés publics (une commune sur quatre ne devrait plus être soumise à des procédures formalisées au lieu d'une sur deux),
- la mise en place à grande échelle à partir de 2004 d'un contrôle sélectif de la dépense par les comptables, sous réserve de l'évaluation des expérimentations lancées fin 2002 dans une dizaine de départements.

Le second axe vise à expérimenter une approche contractuelle, sur la base d'une offre sur mesure de prestations comptables et financières. Une dizaine de ces conventions est en voie de finalisation, à titre expérimental pendant un an. Cette expérimentation sera riche d'enseignements pour le positionnement du réseau du Trésor public dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation.

Enfin, vis-à-vis des autres collectivités, *le 3e axe consiste* à généraliser une offre de services modernisée, s'appuyant notamment sur l'application Helios, qui permettra au Trésor public d'améliorer ses prestations auprès des collectivités. Elle s'accompagnera d'un programme spécifique d'accompagnement de l'autonomie financière et des nouveaux transferts de compétences, avec notamment la rénovation des conditions de placement dès 2004 et la modernisation de la tenue des comptes de trésorerie à partir de 2006.

Là aussi, je me réjouis qu'une enquête de satisfaction soit effectuée du 31 mars au 18 avril auprès des élus et de leurs collaborateurs. Elle va permettre de mieux appréhender l'appréciation et les attentes, relatives au service rendu par le Trésor public.

Tous ces chantiers montrent l'importance d'un service public de proximité de qualité, comme celui du Trésor public, qui réponde pleinement aux attentes des notaires et des collectivités locales.

A l'évidence, l'élaboration de la brochure témoigne d'une demande plus exigeante de services, dans un environnement plus complexe. J'encourage vivement le Trésor public à aller de l'avant, à prolonger cette démarche de qualité et à la promouvoir en d'autres domaines, au nom de l'intérêt général.

Je vous remercie de votre attention.